



H. Mathieu, Maire de St Etienne, K. Faure, Directrice,
A. Martinez, Président de la Communauté de Communes

Solidarité

Lettre d'information - Octobre 2014

Avène
Bédarieux
Brénas
Camplong
Carlencas
Ceilhes et Rocozels
Combes
Dio et Valquières
Graissessac
Hérépian
Joncels
La Tour sur Orb
Lamalou Les Bains
Le Bousquet d'Orb
Le Poujol sur Orb
Le Pradal
Les Aires
Lunas
Pézènes les mines
St Etienne Estréchoux
St Geniès de Varsal
St Gervais sur Mare
Taussac la Billière
Villemagne l'argentièrè

C'est dans le cadre d'évènements particulièrement marquants pour notre territoire que je m'adresse à vous tous dans cette lettre d'information. J'ai considéré qu'il était important de vous faire part des actions qui ont été entreprises suite aux terribles inondations qui ont touché notre territoire en septembre dernier.

Je tiens tout d'abord à exprimer au nom de la Communauté de Communes toute notre émotion face à ce drame. Ma pensée va aux dizaines de familles sinistrées, à ces habitants de notre Intercommunalité qui ont vécu ces moments difficiles...

Mais nous devons garder espoir. Cet espoir, il repose sur le formidable élan de solidarité qui s'est rapidement manifesté. Une solidarité sans faille que j'ai pu constater personnellement tant à Lamalou les Bains qu'à Saint Gervais sur Mare, Hérépian, Saint Etienne Estréchoux et bien d'autres communes.

Pour autant, l'espoir ne doit pas occulter l'action, c'est la raison pour laquelle je considère que la Communauté doit veiller à coordonner les actions et interventions touchant les communes qui la composent, notamment en ce qui concerne l'entretien des cours d'eau. J'ai proposé en Conseil Communautaire des mesures d'urgence qui ont d'ores et déjà été adoptées.

Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autres choix que de continuer à œuvrer pour ce territoire que nous aimons tant et qui abrite une population qui a été à la hauteur des évènements et dont je salue à nouveau le courage.

ANTOINE MARTINEZ
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



*D. Jaumard,
Directeur
des Routes au
Conseil Général,
A. Martinez
et A. Vézinhet,
Président du
Conseil Général
de l'Hérault à
St Gervais sur Mare*

Un formidable élan communautaire

En dépit des immenses dégâts, chacun souligne le remarquable élan de solidarité qui s'est manifesté dans les communes. Dès les premières heures du drame un effort collectif considérable a été déployé par les Pompiers, la Protection Civile, la Croix Rouge, la Gendarmerie, la Police ainsi que les agents de l'Etat et du Département.

De nombreuses collectivités se sont aussi portées volontaires: des Mairies locales (La Tour sur Orb, Bédarieux, Dio et Valquières...), mais aussi des Mairies plus éloignées comme Montagnac, Villeveyrac et beaucoup d'autres. À Lamalou Les Bains, des agents de l'Agglo de Montpellier sont venus prêter main forte pour aider les habitants à vider leur maison, tandis que l'Agglo de Béziers a mis en place des bennes pour évacuer les déchets. Pendant plusieurs jours, des bénévoles affluant de tout le Département se sont aussi présentés spontanément pour proposer leur aide et des dons en nature (vêtements, nourriture...) sont arrivés à profusion.

Dans les communes, les villageois ont fait preuve d'un véritable esprit d'entraide. De tous âges, ils se sont mis à pied d'œuvre pour nettoyer les chemins endommagés, pour aider à déblayer les habitations ou encore afin de soutenir les personnes en difficultés. La vie associative s'est aussi fortement mobilisée et se mobilise toujours pour organiser des manifestations dont les recettes sont reversées aux Fonds pour les sinistrés.

Des agents de l'Agglo de Montpellier ont aidé les sinistrés à Lamalou Les Bains



16 COMMUNES PLACÉES EN CATASTROPHE NATURELLE

Suite aux inondations, 16 communes sur le territoire de la Communauté de communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Il s'agit de : Les Aires, Avène, Bédarieux, Le Bousquet-d'Orb, Camplong, Combes, Graissessac, Hérépian, Lamalou-les-Bains, Lunas, Le Pradal, Saint-Etienne-Estrechoux, Saint-Gervais-sur-Mare, Taussac-la-Billière, La Tour-sur-Orb et Villemagne-l'Argentière.

Comme s'y était engagé le Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, lors de sa visite le 18 septembre à Lamalou les Bains, l'arrêté de catastrophe naturelle a été pris en conseil des ministres, paru le 26 septembre.

Cela va permettre une meilleure indemnisation des particuliers sinistrés. En ce qui concerne les travaux lourds sur les espaces publics, chaque commune a réalisé un état des lieux des dégâts et évalué les coûts de remise en état. Même s'il est encore difficile de chiffrer le coût des inondations, la facture sera lourde, les démarches difficiles.





Une des bennes mises à disposition des sinistrés – Commune de Villemagne l'argentière

Appel aux dons

Pour venir en aide aux sinistrés, la Communauté de Communes a créé un Fonds spécial pour collecter les dons en vue de leur redistribution aux sinistrés. Vous êtes un particulier, vous représentez une association ou une entreprise : vous pouvez faire un don par chèque à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes
ABLTBO**
Maison de Pays
1 rue de la République
34 600 BÉDARIEUX

Le chèque doit être établi à l'ordre du Trésor Public, préciser au dos « *Sinistrés septembre 2014 – CC ABLTBO* ». Nous vous rappelons que « *les dons consentis par des particuliers ou des entreprises au profit des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale, afin de venir en aide aux victimes d'une Catastrophe Naturelle ou Industrielle peut ouvrir droit à réduction d'impôt sur le revenu* », un reçu fiscal vous sera envoyé directement à l'adresse du chèque.

Un grand merci pour toute l'aide que vous pouvez apporter.

Plus d'informations
au 04 67 23 78 03

Les services de la communauté en renfort dans les communes sinistrées

Après le passage de la crue, la boue s'est infiltrée partout : dans les caves, dans les garages et pour certains dans les habitations, rendant inutilisables le mobilier, l'électroménager et aussi les menuiseries. Pour faciliter l'évacuation de ces déchets et le nettoyage des maisons, la Communauté de Communes a rapidement déployé des moyens techniques et du personnel.

Dès le 19 septembre, des agents du Service Environnement-Déchets ont été dépêchés dans les communes sinistrées. Des bennes ont été mises en place au plus près des habitations, dans plusieurs lotissements. Une solution de proximité pour les sinistrés qui ont été contraints de jeter du mobilier détruit. Cette initiative a permis aux communes de Lamalou les Bains, Villemagne l'argentière, Hérépian, St Etienne Estrechoux et St Gervais sur Mare de gérer rapidement l'évacuation de centaines de tonnes d'encombrants. Pour renforcer l'équipe municipale, du personnel administratif a été mis à disposition de la Mairie de Lamalou les Bains pendant plusieurs jours.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avène | Bédarieux | Lamalou | Taussac | Le Bousquet d'Orb